

Madame Bety Waknine
Directrice générale
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
B - 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 04/pfd/689693 (corr. Julie De Bruyne)
Réf. C.R.M.S. : AA/BXL21701_BXL20007_628_Sols_Terarken Bruxelles, le
Annexe : 1 dossier

Madame la Directrice Générale,

Objet : BRUXELLES. Rue des Sols / rue Terarken. Créer une liaison piétonne abritée entre le Palais des Beaux-Arts et le Square Brussels Meeting Centre avec placement de grilles de part et d'autre du tunnel passant sous la rue Ravenstein, reliant les rues des Sols et Terarken.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 17 octobre 2018 sous référence, reçue le 17 octobre 2018, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 24 octobre 2018, concernant l'objet susmentionné.

La CRMS se prononce favorablement sur la proposition de fermeture du passage de la rue des Sols sous la rue Ravenstein. Elle demande toutefois :
- côté rue des Sols, d'opter pour une teinte de châssis claire dans la même palette chromatique que celle des châssis supérieurs de l'immeuble ;
- côté rue Terarken, d'affiner au maximum le dessin des détails constructifs de la nouvelle porte en acier Corten pour atteindre au mieux, dans l'exécution, la finesse et l'élégance souhaitées par les simulations 3D. La CRMS craint en effet, in fine, un dispositif bien plus lourd que les montages 3 D qui ne représentent pas les profondeurs réelles comme les changements de plans liés au système de glissière verticale ou l'épaisseur des profilés.
Elle réitère également sa recommandation de contribuer à l'amélioration de la rue Des Sols par la plantation d'arbres (à haute tige).

Objet de la demande

Le projet concerne la réalisation d'une liaison piétonne entre le musée Bozar et le Square Meeting Brussels Center pour faciliter l'organisation des manifestations conjointes aux deux institutions. Les travaux visent la transformation du tunnel de la rue des Sols, vers la rue Terarken, en un passage fermé et sécurisé, par le placement de dispositifs de fermeture.

Côté Rue Terarken, il s'agit d'une double porte (métallique avec habillage en acier Corten et système de fentes vitrées évoquant la finition du passage) asymétrique ouvrante vers l'intérieur. Côté rue des Sols, il s'agit d'une fermeture vitrée en aluminium laqué anthracite (paroi fixe avec double porte battante et porte sectionnelle industrielle motorisée).

Le passage pourrait ainsi être mis à l'abri des intempéries lors des événements communs, et libéré en dehors de ceux-ci pour lui rendre son statut de voirie et permettre le passage de véhicules de transport et de secours en temps normal.



Contexte – Situation patrimoniale

La rue Terarken est une petite rue étroite située en contrebas de la rue Ravenstein, témoignant, tout comme la rue Villa Hermosa, du réseau viaire sinueux précédant les profonds remaniements qu'a connu le quartier de la place Royale et du Mont des Arts. La rue Terarken a connu de grandes transformations au début du XXe siècle, desquels elle a acquis son caractère remarquable et atypique : tant l'escalier monumental appelé « Escalier des Juifs » constituant l'articulation avec la rue Ravenstein que le tunnel sous la rue font preuve d'une remarquable qualité urbaine, stylistique, architecturale. A souligner notamment la voûte en ogive qui ouvre le passage sous la rue Ravenstein. La rue Terarken est bordée de monuments remarquables. Elle jouxte l'ancien Hôtel de Clèves-Ravenstein classé, seul exemple conservé d'hôtel patricien issu du Moyen-Age, remanié en 1893-1894 par l'architecte Paul Saintenoy, puis transformé en profondeur par l'architecte de la Ville François Malfait. Au Nord-est, la rue est bordée du Palais des Beaux-Arts classé (Arch. Victor Horta, 1923-1929) dont la façade latérale est composée d'une alternance de brique et de pierre en dialogue avec l'hôtel voisin. De ce côté, le programme du Palais comprend dès sa conception l'entrée de service / entrée des artistes, une sortie de secours et l'accès livraisons. C'est au niveau de la rue Ravenstein que se situe l'entrée du Roi et le salon royal.

La rue des Sols, également issue du tracé très ancien, est aujourd'hui bordée des façades imposantes (R+5, R+7), austères et de composition géométriques d'arrière d'immeubles de bureaux (Monts des Art, rue et galeries Ravenstein).

L'ensemble est compris en zone de protection des biens classé et repris en ZICHEE.

Historique du dossier

La CRMS a émis les points d'attention suivants, à l'occasion d'une réunion du 23.04.2012 avec les demandeurs et auteurs de projet :

- transparence de la fermeture
- pas d'appropriation de l'espace public et passage libre entre la rue des Sols et l'Escalier des Juifs
- réaménagement valorisant de la rue des Sols (plantation d'arbres de haute tige)
- maintien de l'accessibilité PMR au Palais des Beaux-Arts, le seul ascenseur PMR qui dessert tous les niveaux étant situés via la rue Terarken.

Dans un avis de principe émis en septembre 2012, la CRMS ne s'est pas opposée au principe de la fermeture du passage pour autant que l'appropriation partielle de l'espace intervienne seulement en

certaines occasions bien déterminées (activités communes entre le Palais des Beaux-Arts et le Square) et que les dispositifs soient simples : réversibles, discrets, légers, soignés et peu encombrement, notamment par rapport à la baie en ogive qui caractérise l'harmonieuse façade du passage au bas de l'Escalier des Juifs. Par conséquent, dans les recommandations qu'elle émettait en septembre 2012, elle s'interrogeait sur la solution préconisée alors dans le haut du passage en raison de l'encombrement visuel et des problèmes de sécurité que la fermeture du tunnel prévue du côté de l'escalier des Juifs risquait d'occasionner.

En 2013, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme, la CRMS a rendu un avis défavorable sur la fermeture projetée dans la partie haute du passage (côté rue Terarken) sous la rue Ravenstein car la proposition formulée, une porte sectionnelle se relevant en avant du passage et en hauteur, à la manière d'un auvent, allait non seulement mettre à mal l'intérêt architectural et urbanistique des lieux, mais également favoriser le vandalisme et créer un problème de sécurité pour le Palais des Beaux-Arts — en particulier pour la loge royale, que le dispositif aurait rendu aisément accessible. Côté rue des Sols, la CRMS continuait à souscrire à la proposition.

Avis

Côté rue des Sols, le projet s'inscrit dans la continuité du précédent qui avait reçu un avis favorable de la CRMS dès l'avis de principe. Organisées dans le respect de l'encadrement des baies existantes, la division des châssis apporte plus de légèreté et le socle à rainures en acier crée une assise à la porte. Pour une meilleure intégration, la CRMS demande toutefois d'opter pour une couleur claire, de même palette chromatique que les trois façades donnant sur cette rue dont les châssis sont de couleur claire. Etant donné la privatisation partielle de l'espace, le demandeur devrait également contribuer à l'amélioration de cette rue peu agréable – par la plantation d'arbres (à haute tige) comme proposé par la CRMS en 2012. L'amélioration pourrait ainsi profiter à la qualité des lieux pour un plus grand nombre d'usagers, outre le public des deux institutions demanderesse.

Côté rue Terarken, le projet propose une solution radicalement différente du précédent, laquelle s'inscrit avec davantage de discrétion et de respect dans le tracé de la baie en ogive caractéristique. L'esthétique et les matériaux ont été choisis dans le souci d'une intégration réussie. La CRMS craint cependant, in fine, un dispositif bien plus lourd que la représentation des montages 3 D qui ne présentent pas les profondeurs réelles comme les changements de plans liés au système de glissière verticale ou l'épaisseur des profilés. Elle demande d'affiner au maximum le dessin des détails constructifs et structurels de la nouvelle porte pour atteindre au mieux, dans l'exécution, la finesse et l'élégance souhaitées par les simulations 3D.

La CRMS ne formule pas de remarques particulières sur l'éclairage via spots encastrés au sol selon le rythme des bandes de pierre bleue. Sobre, il améliorera la situation actuelle. Enfin, la CRMS insiste pour le respect du caractère occasionnel de la fermeture, uniquement lors des événements conjoints.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président ff

Copies à : BUP. – D.M.S. : H. Lelièvre, S. Valcke
BUP – DU : J. de Bruyne